

**Avis n° 2010/03-01 relatif
à l'habilitation de l'École Nationale Supérieure des
Arts et Industries Textiles
(ENSAIT)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique
--

- Vu la demande présentée par l'École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles (ENSAIT) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations
- Vu le rapport établi par Robert PELLETIER (rapporteur principal), Philippe MASSE (membre de la CTI) et Jérémy QUENTEL (expert étudiant) et présenté lors de la séance plénière du 09 mars 2010

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles (ENSAIT) est un établissement public créé en 1881, délivrant une formation d'ingénieur sous statut étudiant depuis 1945 et par apprentissage depuis 2000. Depuis fin 2003, elle a le statut d'Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP).

Elle a pour vocation principale de former en trois ans des ingénieurs, qui auront à concevoir de nouveaux produits, de nouveaux matériaux, de nouvelles technologies, de nouveaux procédés pour l'industrie du Textile et de l'Habillement, mais aussi pour les industries chimiques ou para chimiques et leurs clients (domaines des transports, du sport, du médical, etc..) qui mettent en œuvre des matériaux textiles.

L'ENSAIT affiche une ambition forte d'être la première école d'ingénieurs pour ce secteur textile en Europe, avec une reconnaissance mondiale, en s'appuyant sur ses deux autres missions de recherche et de transfert de technologie assurées respectivement par le laboratoire de recherche universitaire associé GEMTEX et la cellule de valorisation nouvellement créée EU-GENIE.

L'École souhaite progresser dans les prochaines années en améliorant encore son attractivité auprès des étudiants qu'elle recrute comme auprès de ses partenaires des réseaux de recherche et des réseaux industriels. Elle compte sur le développement d'une culture d'autoévaluation permanente pour adapter les enseignements (contenu et pédagogie), sur la mobilité accrue des enseignants des chercheurs et étudiants pour renforcer son assise internationale, sur le démarrage de la cellule de valorisation EU-GENIE d'aide aux entreprises pour ancrer le laboratoire de Recherche avec le monde industriel.

L'Ecole, qui, selon elle, forme environ 70% des ingénieurs textiles français et 15 % des européens souhaite stabiliser les flux d'ingénieurs diplômés aux environ de 150 par an, dont 25 par la voie de l'apprentissage. Elle souhaite également arriver à un flux de 15 double-diplômés par an, avec ses partenaires étrangers.

En 2008-09, il y avait 360 élèves ingénieurs inscrits, dont 122 en 1ère année, 136 en 2ème année, 96 en 3ème année, plus 6 élèves en césure ou cursus externe à l'Ecole.

En 2008, l'Ecole a diplômé 81 étudiants, soit 64 sous statut étudiant, 13 sous statut apprenti, et 4 par la VAE.

Il faut noter une très forte augmentation des flux d'entrée d'élèves-ingénieurs à partir de 2007 : l'effectif total prévu pour l'année 2010-11 est de 430 étudiants.

En 2004, sur proposition de la CTI, la Direction de l'enseignement supérieur a renouvelé pour six ans l'habilitation de l'ENSAIT à délivrer le titre de « Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles » au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant et au titre de la formation par apprentissage.

Les principales recommandations concernaient la qualité du recrutement (en limitant les flux), et les modalités de recrutement des élèves.

.D'autres recommandations concernaient le développement des stages industriels, la stratégie à l'international, la mise en place la démarche qualité, et le développement des enseignements en informatique et en droit.

Formation

Les formations sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti conduisent au même diplôme ; leur objectif est de former en 3 ans, au sein d'une école ouverte sur le monde, des ingénieurs dynamiques et polyvalents, au fait des techniques les plus innovantes, connaissant les secteurs de pointe, capables de conseiller au mieux les acteurs de l'industrie textile, moteurs de la démarche de développement durable dans les entreprises.

A côté des compétences génériques propres à l'ensemble des titres d'ingénieur, celles spécifiques de l'ingénieur ENSAIT sont définies, dans le référentiel de compétences de l'Ecole, par :

- La compréhension et la définition d'un cahier des charges, la qualification d'un textile
- La capacité à associer des technologies aux matériaux et aux propriétés des textiles
- La vision globale des textiles techniques et matériaux avancés
- La connaissance des procédés de fabrication textile, de sa chaîne logistique et de distribution

Synthèse de l'évaluation :

De toutes les recommandations de la CTI en 2004, seules celles concernant la limitation des flux et la demande de mise en place d'une démarche qualité continuent à poser des interrogations.

La CTI a noté les **forces** de l'école

- Une équipe réactive et communicante
- Un positionnement sur un secteur industriel bien identifié, suite à réorientation réussie vers les secteurs très techniques porteurs

- Les compétences du staff (enseignants et recherche) et la reconnaissance par le secteur professionnel
- L'ouverture vers l'international dynamique
- Les moyens matériels et financiers de qualité
- Le soutien des collectivités

Les **opportunités** qui s'offrent à elle

- Une visibilité retrouvée
- La diminution des offres concurrentes
- Le développement par l'ouverture internationale
- Des possibilités de regroupement et d'alliance

Ses **points à améliorer**

- Une taille sous-critique
- Une organisation trop lourde pour la taille
- Un observatoire des métiers peu développé
- La démarche « Compétences » et la démarche « Qualité » encore débutantes
- Des intervenants industriels trop peu nombreux
- La faiblesse de la formation continue

Et ses **points de vigilance**

- La prise de risque dans l'accroissement des effectifs
- La qualité du recrutement
- Les possibilités de stabilisation, voire de baisse et/ou de délocalisation des débouchés
- Le développement de concurrents à l'étranger
- La dispersion des moyens de la profession

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable** au renouvellement pour **une durée de 6 ans** à compter de la rentrée 2010 de l'habilitation de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles (ENSAIT) à délivrer le titre suivant :

- Ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure des Arts et Industries Textiles, en formation initiale sous statut d'étudiant, sous statut d'apprenti, en formation continue et par la VAE.

La CTI recommande de :

- Suivre très attentivement la qualité des recrutements et le placement des diplômés lorsque sortiront les promotions plus nombreuses.
- Renforcer l'efficacité de l'Observatoire des métiers.
- Ne pas accroître le nombre des entrants au-delà de ~130 avant d'avoir vérifié l'existence de débouchés pérennes correspondants
- Augmenter la part des intervenants venant du monde industriel dans les enseignements et dans les conseils
- Simplifier autant que possible le fonctionnement interne de l'école.
- Poursuivre l'effort d'analyse du référentiel métier et des compétences requises pour l'ingénieur ENSAIT.
- Poursuivre et renforcer la démarche Qualité, en particulier en développant des indicateurs fiables et les faisant vivre.
- Développer une offre de formation continue dans les domaines d'excellence de l'Ecole, soit directement, soit par association avec les centres professionnels

Un **rapport intermédiaire** à trois ans, faisant un bilan du recrutement des élèves et du placement des diplômés, est demandé à l'école.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué -sur demande de l'établissement à la CTI - au diplôme d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure des Arts et Industries Textiles*,

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 09 mars 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2010

Le président



Bernard REMAUD